

**MISE A JOUR D'UN DIAGNOSTIC FLORE ET FAUNE  
DANS UN SECTEUR DE LA COMMUNE DE PIMPREZ (60)**



**Juillet 2015**

## Réalisation de l'Étude

---

<b>Direction de l'étude</b>	Olivier ROGER
<b>Rédaction</b>	Bruno MACE, Olivier LABBAYE
<b>Flore</b>	Bruno MACE
<b>Faune</b>	Olivier LABBAYE

<b>Cartographie</b>	Léna LI
---------------------	---------

**Photographies :** Toutes les photographies de la végétation (formations végétales ou espèces) ont été prises dans la zone d'étude. Concernant la faune, les clichés proviennent de la photothèque d'OGE ou de Wikimedia.

Photographie de couverture :

Vue d'une ouverture dans le sous-bois, le 15/04/2015 © B. Macé-OGE.

## TABLE DES MATIERES

---

<b>1</b>	<b>Contexte et objet de l'étude.....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Délimitation de la zone d'étude .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Méthodologie et ses limites.....</b>	<b>4</b>
3.1	La flore.....	4
3.2	La faune .....	5
3.3	Limites méthodologiques des inventaires écologiques.....	6
<b>4</b>	<b>Diagnostic écologique .....</b>	<b>7</b>
<b>4.1</b>	<b>La flore : espèces et habitats.....</b>	<b>7</b>
4.1.1	Introduction .....	7
4.1.2	Description des formations végétales .....	8
<b>4.2</b>	<b>La faune .....</b>	<b>13</b>
4.2.1	Les mammifères terrestres .....	13
4.2.2	Les oiseaux .....	13
4.2.3	Les amphibiens.....	14
4.2.4	Les reptiles .....	15
4.2.5	Les insectes .....	15
<b>5</b>	<b>Synthèse des enjeux .....</b>	<b>18</b>
<b>6</b>	<b>Bibliographie.....</b>	<b>20</b>
<b>7</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>23</b>
<b>7.1</b>	<b>Espèces floristiques contactées.....</b>	<b>23</b>
7.1.1	Légende de la liste floristique .....	23
7.1.2	Liste floristique.....	29

## 1 CONTEXTE ET OBJET DE L'ÉTUDE

---

Dans le cadre d'un projet d'extraction, O.G.E. a réalisé en 2011 un diagnostic écologique flore et faune sur la commune de Pimprez (60). L'étude a permis d'évaluer les enjeux du site et de définir les périmètres d'intérêt écologique. Au vu de ces derniers, la société Lafarge Granulats France a défini un périmètre de carrière qui évite la majeure partie des secteurs remarquables pour la flore et/ou la faune.

Toutefois, la périphérie nord du périmètre retenu inclut un boisement alluvial dont les habitats sont d'intérêt communautaire. Des coupes y ont été réalisées depuis l'élaboration de l'état initial en 2011. La société Lafarge Granulats France souhaite réaliser une mise à jour de ce diagnostic dans ce secteur dont la physionomie a été bouleversée, avant de réaliser l'étude d'impact du projet.

Ce rapport présente le résultat de cette mise à jour.

## 2 DÉLIMITATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

---

Cette étude concerne les parcelles boisées cadastrées ZD34 et ZD35, situées sur la commune de Pimprez, qui ont fait l'objet de coupes à blanc.

## 3 MÉTHODOLOGIE ET SES LIMITES

---

### 3.1 LA FLORE

#### ➤ **L'inventaire des espèces végétales**

**L'inventaire de la flore repose sur** des prospections de terrain complétées par une analyse bibliographique.

Deux prospections de terrain ont été réalisées les **15 avril et 5 juin 2015**. Lors de ces prospections, toutes les espèces végétales identifiables - même les plus banales – ont été recensées. **Les espèces d'intérêt patrimonial** (plantes protégées au niveau national ou régional et espèces de la Directive européenne Natura 2000, espèces plus ou moins rares ou menacées de la liste rouge régionale, espèces déterminantes ZNIEFF et autres espèces rares) **ont été recherchées** en tenant compte des potentialités des habitats rencontrés.

### ➤ La cartographie des formations végétales (les habitats)

La **cartographie des habitats** est réalisée à partir des visites sur le terrain **avec l'aide de la photographie aérienne** en couleur du site. Cette dernière permet de délimiter des **unités de végétation** qui sont **caractérisées par des relevés de végétation** au cours de la prospection sur le terrain. Les habitats remarquables d'intérêt patrimonial sont recherchés et signalés éventuellement.

### ➤ Les éléments fournis

Les éléments fournis sont :

- Une **description des formations végétales** qui souligne leur intérêt floristique tant au niveau des espèces que des milieux (habitats),
- Une **carte des formations végétales** (habitats) et **des plantes remarquables**,
- La **liste des plantes observées** sur le site lors des prospections sur le terrain. Cette liste est accompagnée des statuts pour la **région Picardie**.

Pour juger de **l'intérêt des différentes espèces** observées, nous nous basons sur un document récent du Conservatoire Botanique National de Bailleul dénommé « *Inventaire de la flore vasculaire de la Picardie (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts* ». Version n°4d – novembre 2012. Ce document indique les degrés de rareté et les statuts éventuels de chaque espèce (espèce protégée, de liste rouge etc.).

En ce qui concerne la **classification des habitats**, nous utilisons la nomenclature EUNIS, Corine biotope et EUR 15 pour les éventuels habitats remarquables d'intérêt communautaire. Cette nomenclature est indiquée sous forme de codes dans la légende de carte [E2.22 (EUNIS) / 38.22 (Corine)/ 6510 (EU15)].

La **valeur patrimoniale des habitats** est appréciée en fonction des référentiels locaux disponibles. Pour la Picardie, nous utilisons le « Guide des végétations des zones humides de Picardie » (François R., Prey T. et al., 2012) pour les zones humides et les cahiers d'habitats Natura 2000 pour les autres milieux.

## 3.2 LA FAUNE

Deux prospections de terrain ont été réalisées les **16 avril et 4 juin 2015**. Lors de ces prospections, toutes les espèces animales ont été notées pour les groupes suivants : les **mammifères terrestres**, les **oiseaux**, les **reptiles**, les **amphibiens** et les **insectes** avec les **odonates**, les **orthoptères** et les **lépidoptères diurnes**.

S'ils ont été déterminés, les statuts de rareté des espèces sont cités.

Toutes les espèces rencontrées sont citées dans le texte avec des **commentaires sur leur localisation**. Les **espèces remarquables sont cartographiées**.

### **3.3 LIMITES MÉTHODOLOGIQUES DES INVENTAIRES ÉCOLOGIQUES**

#### **➤ Du point de vue de la flore**

Au regard de la zone d'étude, les deux prospections du **15 avril et du 5 juin 2015** sont suffisantes pour caractériser au mieux les habitats et observer un maximum d'espèces végétales. Aucune limite méthodologique n'est à relever.

#### **➤ Du point de vue de la faune**

Les prospections du 16 avril et du 4 juin ont permis de contacter bon nombre d'espèces se reproduisant sur le site ou à périphérie immédiate. Aucune limite méthodologique n'est à relever.

## 4 DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

---

### 4.1 LA FLORE : ESPÈCES ET HABITATS

#### 4.1.1 Introduction

Lors de nos visites sur le terrain, nous avons parcouru l'ensemble de la zone d'étude afin de recenser les espèces et délimiter les habitats.

La localisation et la description des habitats sont reportées à travers les pages suivantes. Après analyse, nous avons déterminé leur intérêt patrimonial.

##### ➤ **Les habitats**

Au sein de la zone d'implantation du projet, nous avons différencié **4 habitats** :

- Taillis de Saules, d'Aulnes, de Peupliers et d'Ormes et layons herbacé hygrophile en mosaïque (44.3 / G1.2 / 91E0\*) ;
- Taillis de Peupliers et d'Ormes et layons herbacé nitrophile en mosaïque (31.81 / F3.11+E5.11) ;
- Taillis dominé par des essences arbustives et layons herbacé mésophile en mosaïque (31.81 / F3.11) ;
- Friche mésophile en voie de boisement (NC / E5.1+E7).

##### ➤ **Les espèces végétales**

**83 espèces végétales** ont été identifiées (voir liste complète en annexe) dont :

- 2 espèces naturalisées ou subsponsanées ;
- 81 espèces indigènes dont :

4 espèces peu communes (PC), 12 espèces assez communes (AC), 30 espèces communes (C), 35 espèces très communes (CC).

**Aucune espèce n'est protégée.**

Parmi les espèces indigènes, **aucune espèce** assez rare (AR), **rare** (R), très rares (RR) et exceptionnelles (E) n'ont été observées. Ces éléments reflètent la présence de **milieux assez répandus**.



Dimension des boisements : 5 mètres © O.G.E.

Cependant, parmi les quatre espèces peu communes, **on dénombre deux espèces patrimoniales, déterminantes ZNIEFF** liées aux forêts alluviales.

#### 4.1.2 Description des formations végétales

##### 4.1.2.1 Présentation générale.

La zone d'étude forme un croissant qui s'étend d'ouest en est, avec au nord le Canal et son chemin de halage et à l'opposé un fossé qui structure une zone de cultures vers le sud. La végétation est marquée par un taillis de ligneux qui s'est développé suite à la coupe de la peupleraie préexistante. Cette végétation est traversée par un réseau d'allées de hautes herbacées.

##### 4.1.2.2 Plantations de Peupliers (83.321 / G1.C12)

Ce milieu n'a pas pu être rattaché à une formation précise du fait des modifications anthropiques et de l'appauvrissement du cortège végétal. Ce boisement est en effet planté de peupliers de longue date car les plantations apparaissent déjà sur le cliché aérien de 1937.

Au sein de la strate arborée, le Peuplier du Canada est présent sur la majeure partie de ce boisement. Il s'agit le plus souvent de sujets mûres. Localement, d'autres essences comme le Frêne et l'Orme champêtre se sont développés en parallèle, lorsque le boisement n'a pas fait l'objet de coupes d'éclaircie.



Végétation au sol dans la plantation © O.G.E.

La strate arbustive est relativement lâche. Le Noisetier est l'essence la plus fréquemment inventoriée. Il s'accompagne d'essences spécifiques des bois humides comme l'Orme champêtre *Ulmus minor* et le Frêne élevé *Fraxinus excelsior*.

Le sol est couvert par une végétation herbacée dense. Le Lierre grimpant forme de vastes tapis. Il alterne avec des plages de litière.

La strate herbacée est dominée par le Lierre grimpant *Hedera helix*. La Circée de Paris *Circaea lutetiana* est la plante la plus fréquemment observée avec des espèces des ourlets internes nitrophiles comme le Lierre terrestre *Glechoma hederacea*, la Benoite *Geum urbanum* ou l'Ortie dioïque plus en lisière. Cette strate herbacée regroupe également quelques espèces caractéristiques des boisements sur sol frais : la Parisette à quatre feuilles *Paris quadrifolia*, le Groseillier rouge *Ribes sanguinea*, la Ronce bleue *Rubus caesius* sont présentes mais s'observent en effectifs restreints.

#### 4.1.2.3 Taillis de Saules, d'Aulnes, de Peupliers et d'Ormes et layons herbacés hygrophiles en mosaïque (44.3 / G1.2 / 91E0\*)

On distingue deux zones qui répondent à cet habitat. La première est localisée sur la pointe est de la zone d'étude. La strate arborée est à l'état de taillis d'environ 5 mètres. Elle est constituée de Saule blanc *Salix alba* et de Saule des Vanniers *Salix viminalis*. D'autres espèces d'arbre sont présentes dans une moindre mesure. On observe notamment le Cerisier à grappes *Prunus padus*, des rejets d'anciens Peupliers *Populus* sp., l'Orme champêtre *Ulmus minor* et l'Aulne glutineux *Alnus glutinosa*. L'Aulne glutineux domine la zone de taillis humide située à l'ouest, ce qui constitue la principale différence avec la zone qui s'étend à l'est. Parmi la strate arborée, deux **espèces patrimoniales** sont à signaler. Il s'agit du **Cerisier à grappes** *Prunus padus* et de l'**Orme des montagnes** *Ulmus glabra*. Ces deux espèces sont **Peu Communes** (PC) et **déterminantes de ZNIEFF** en Picardie.



Cerisier à grappes avant la floraison © O.G.E.

La strate herbacée est présente dans les layons. Il s'agit d'éléments des magnocariçaies avec la Laîche des rives *Carex riparia*, la Laîche pendante *Carex pendula*, le Jonc glauque *Juncus inflexus*, le Jonc diffus *Juncus effusus*. Ces monocotylédones forment un habitat plus ou moins diversifié par les plantes à fleurs que constituent les compagnes des mégaphorbiaies. Celles-ci sont nombreuses à l'échelle du site et la composition floristique varie avec des espèces hygrophiles comme : la Reine des prés *Filipendula ulmaria*, l'Eupatoire chanvrine *Eupatorium cannabinum*, la Consoude *Symphytum officinale*, l'Angélique des bois *Angelica sylvestris*, l'Iris faux-acore *Iris pseudacorus*, l'Epilobe hirsute *Epilobium hirsutum* etc. Le cortège des Chênaies-frênaies est peu représenté avec quelques rares stations de Parisette *Paris quadrifolia* et d'Adoxe *Adoxa moschatellina*.

Il s'agit d'un habitat en devenir, issu de la régénération naturelle du manteau forestier, suite à la coupe à blanc de la plantation de peupliers. Cet habitat, comporte des similitudes avec l'habitat E15 « Forêt alluviale à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* - *Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae* (91E0\*) un **habitat prioritaire natura 2000**. Actuellement, cet habitat est en **mauvais état de conservation**. De plus sa dynamique n'est pas liée au débordement d'une rivière ou d'un fleuve mais à la présence d'un canal et d'une nappe alluviale. Si l'intérêt reste limité au regard du contexte, cet habitat pourrait être amélioré par une gestion adaptée, dans le cadre de mesures compensatoires.

Cet habitat correspond à une **zone humide** au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er Octobre 2009, et de l'arrêté du 18 janvier 2010 : CORINE 44.3 : forêt de frêne et d'Aulnes des fleuves médio-européens.

#### 4.1.2.4 Taillis de Peupliers et d'Ormes et layons herbacés nitrophiles en mosaïque (31.81 / F3.11+E5.11)

Vers l'ouest de la zone d'étude, les nitrophiles remplacent les compagnes des mégaphorbiaies au sein d'un boisement qui se vide de toutes ses espèces hygrophiles.

La strate arborée est constituée à part égale d'Orme champêtre *Ulmus minor* et de reprises de Peuplier cultivé, avec du Frêne élevé *Fraxinus excelsior* et du Noisetier *Corylus avellana* dans une moindre mesure.

La strate herbacée est dominée par l'Ortie dioïque *Urtica dioica*, parfois pour moitié avec d'autres banalités comme le Gaillet grateron *Galium aparine*, la Tanaisie *Tanacetum vulgare* et le Cirse des Champs *Cirsium arvense*. Quelques hygrophiles sont observées ponctuellement comme l'Epilobe hirsute ou la Consoude.

#### 4.1.2.5 Taillis dominé par des essences arbustives et layons herbacé mésophile en mosaïque (31.81 / F3.11)

Cette végétation est localisée au nord-ouest de la zone d'étude, elle est dominée par des essences arbustives qui constituent un fourré difficilement pénétrable. Il s'agit d'espèces comme le Noisetier *Corylus avellana*, le Sureau noir *Sambucus nigra*, le Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*, l'Aubépine *Crataegus monogyna* et le Troène *Ligustrum vulgare*.

La strate herbacée se limite souvent à des Ronces ou des lianes comme la Clématite *Clematis vitalba* ou le Lierre *Hedera helix*.



#### 4.1.2.6 Friche mésophile en voie de boisement (NC / E5.1+E7)

Cette formation herbacée forme deux clairières parmi les taillis en place. Il s'agit d'une friche dominée par des espèces vivaces à optimum estival comme la Picride *Picris hieracioides*, la Tanaisie *Tanacetum vulgare* et d'espèces d'ourlet comme le Brachypode des bois *Brachypodium sylvaticum* et la Benoîte *Geum urbanum*. La Ronce *Rubus sp.* et les ligneux comme le Bouleau *Betula pendula* témoignent d'une évolution rapide vers un boisement.

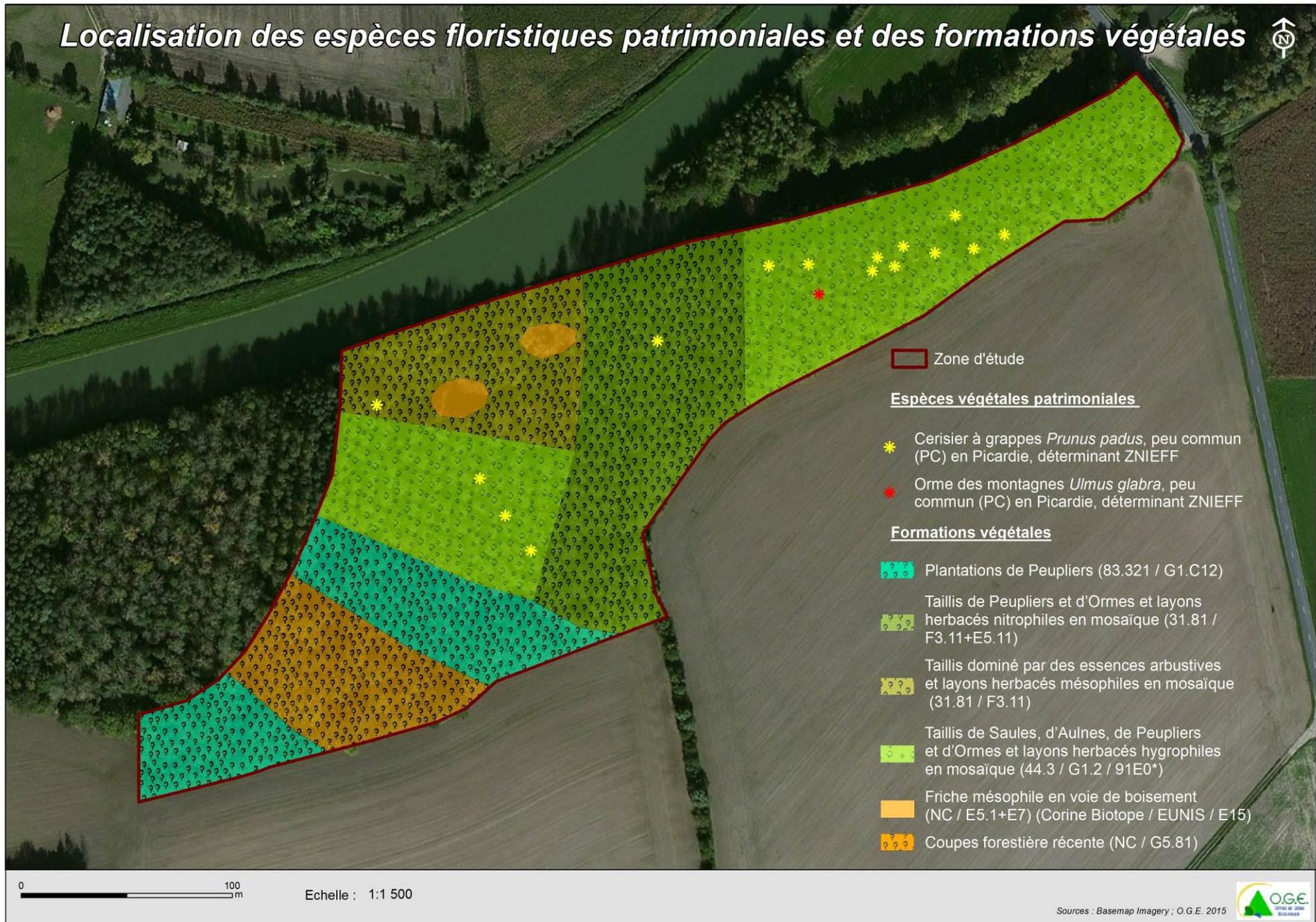


Aspect de l'une des friches encadré par le taillis © O.G.E.

#### 4.1.2.7 Coupe forestière récente (NC / G5.81)

Au sud de la zone d'étude, des travaux sylvicoles (coupe à blanc) ont favorisé le développement de ronciers et de petits taillis constitués de Noisetier *Corylus avellana*, de Sureau noir *Sambucus nigra*, de Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea* et d'Aubépine *Crataegus monogyna*.

# Localisation des espèces floristiques patrimoniales et des formations végétales



## 4.2 LA FAUNE

### 4.2.1 Les mammifères terrestres

Des indices de présence **d'une espèce** ont été trouvés, il s'agit d'empreintes du **Sanglier** *Sus scrofa*.

### 4.2.2 Les oiseaux

Dans le secteur étudié, **18 espèces** d'oiseaux ont été observées.

Il est possible de les classer en fonction des habitats qu'elles fréquentent en période de reproduction, comme suit.

#### ➤ **Les espèces de friches plus ou moins buissonneuses et de lisière**

Plusieurs de ces espèces ont été observées dans la coupe. En effet, la recolonisation par les ligneux est en cours et les sujets ne sont pas encore élevés. Ces formations plus ou moins denses et relativement basses leur sont effectivement favorables. Les oiseaux en question sont le **Rossignol philomèle** *Luscinia megarhynchos*, la **Fauvette grisette** *Sylvia communis*, l'**Hypolaïs polyglotte** *Hippolais polyglotta* et la **Rousserolle verderolle** *Acrocephalus palustris*.

**A l'exception de la première, qui peut se satisfaire de buissons en lisière de boisements, les autres n'étaient pas présentes avant la coupe.**

#### ➤ **Les espèces liées aux haies et aux lisières**

Les espèces en question occupent les lisières de la coupe. Il s'agit de la **Tourterelle des bois** *Streptopelia turtur*, du **Bruant jaune** *Emberiza citrinella* et du **Chardonneret élégant** *Carduelis carduelis*.

**Ces espèces étaient présentes avant la coupe, sur les autres lisières du secteur.**



Bruant jaune © M. Thyssen (Wikimedia)

➤ **Les espèces liées aux cultures et aux espaces découverts**

Il s'agit en premier lieu du **Traquet motteux** *Oenanthe oenanthe* et de la **Bergeronnette printanière** *Motacilla flava*, tous deux localisés dans les cultures et les labours.

En second lieu, notons la **Locustelle tachetée** *Locustella naevia*, dans des bordures herbeuses à proximité du canal. Celles-ci bordent la coupe. **Avant que cette dernière se soit produite, l'espèce n'était probablement pas présente car elle exige des espaces suffisamment découverts en bordure de son territoire.**

➤ **Les espèces liées aux boisements**



Buse variable © A. Trepte (Wikimedia)

Il s'agit de la **Buse variable** *Buteo buteo*, de la **Mésange à longue queue** *Aegithalos caudatus*, de la **Grive musicienne** *Turdus philomelos*, du **Pouillot véloce** *Phylloscopus collybita*, de la **Fauvette à tête noire** *Sylvia atricapilla* et de la **Chouette hulotte** *Strix aluco*, qui fréquentent les boisements intacts situés à l'ouest.

**Ces espèces étaient également présentes dans le secteur avant la coupe et celle-ci les a probablement repoussés dans les boisements situés à proximité.**

➤ **Les espèces liées à l'eau**

Il s'agit du **Martin-pêcheur d'Europe** *Alcedo atthis*, déterminant ZNIEFF et cité en annexe I de la directive « Oiseaux » et du **Chevalier Guignette** *Actitis hypoleucos*, déterminant ZNIEFF, cette dernière n'étant que migratrice sur le site.

**Ces deux espèces ont été observées sur le canal et n'ont pas été impactées par la coupe au vu de leurs exigences.**

#### 4.2.3 Les amphibiens

Deux espèces d'amphibiens ont été observées dans le secteur. Il s'agit du **Triton palmé** *Lissotriton helveticus* et d'une « **grenouille brune** ». Cette dernière est soit la **Grenouille agile** *Rana dalmatina*, qui est déterminante ZNIEFF et citée en annexe IV de la directive « Habitats », soit la **Grenouille rousse** *Rana temporaria*. Pour les grenouilles, les sujets trouvés étaient



Triton palmé © O.G.E.

au stade de très jeunes têtards, d'où l'impossibilité de les déterminer. Ces espèces se trouvaient dans des flaques situées dans des boisements encore intacts et situés juste en bordure nord-ouest de la coupe.

**Le site de reproduction n'a pas été impacté par la coupe, mais il est possible que des gîtes terrestres étaient présents à l'emplacement de la coupe avant que celle-ci ait lieu.**

#### 4.2.4 Les reptiles

Deux espèces de reptiles ont été vues, il s'agit de la **Couleuvre à collier** *Natrix natrix* et du **Lézard vivipare** *Zootoca vivipara*, une espèce à la répartition morcelée.

La première se trouvait dans l'ancienne coupe, la seconde en bordure du fossé en eau qui part vers le sud.

**La couleuvre n'avait pas été observée lors du diagnostic de 2011, mais elle était de toute évidence présente, étant commune et peu exigeante quant à ses habitats.**

**La coupe leur est potentiellement favorable, ces reptiles appréciant les secteurs ouverts et les lisières.**



Lézard vivipare © O. Labbaye - O.G.E.

#### 4.2.5 Les insectes

##### 4.2.5.1 Les lépidoptères diurnes

Dans le secteur, **9 espèces** de rhopalocères ont été observées, toutes sont répandues.

Pour partie, il s'agit d'espèces peu exigeantes liées aux espaces ouverts et aux lisières : la **Petite Tortue** *Aglais urticae*, le **Paon du jour** *Aglais io*, l'**Aurore** *Anthocaris cardamines*, le **Citron** *Gonepteryx rhamni*, l'**Azuré des nerpruns** *Celastrina argiolus* et la **Piéride de la Rave** *Pieris rapae*.

Notons également la présence d'espèces communes, mais plus liées aux boisements, avec le **Tircis** *Pararge aegeria* et, sur les lisières et clairières en contexte plutôt humide, avec le **Robert-le-Diable** *Polygonia c-album* et la **Carte géographique** *Araschnia levana*.



Aurore © O. Labbaye - O.G.E.

**La plupart des espèces étant liées à des espaces ouverts ou de transition, la coupe leur est plutôt favorable.**

#### 4.2.5.2 Les orthoptères

**Aucune espèce** d'orthoptère n'a été trouvée, ce qui n'est pas étonnant vu que les prospections ont été menées avant l'été, la plupart des criquets, grillons et sauterelles étant visibles à l'état adulte à partir de juillet.

#### 4.2.5.3 Les odonates

Dans le secteur, **6 espèces** de libellules ont été observées. Ces espèces ne sont pas particulièrement remarquables.

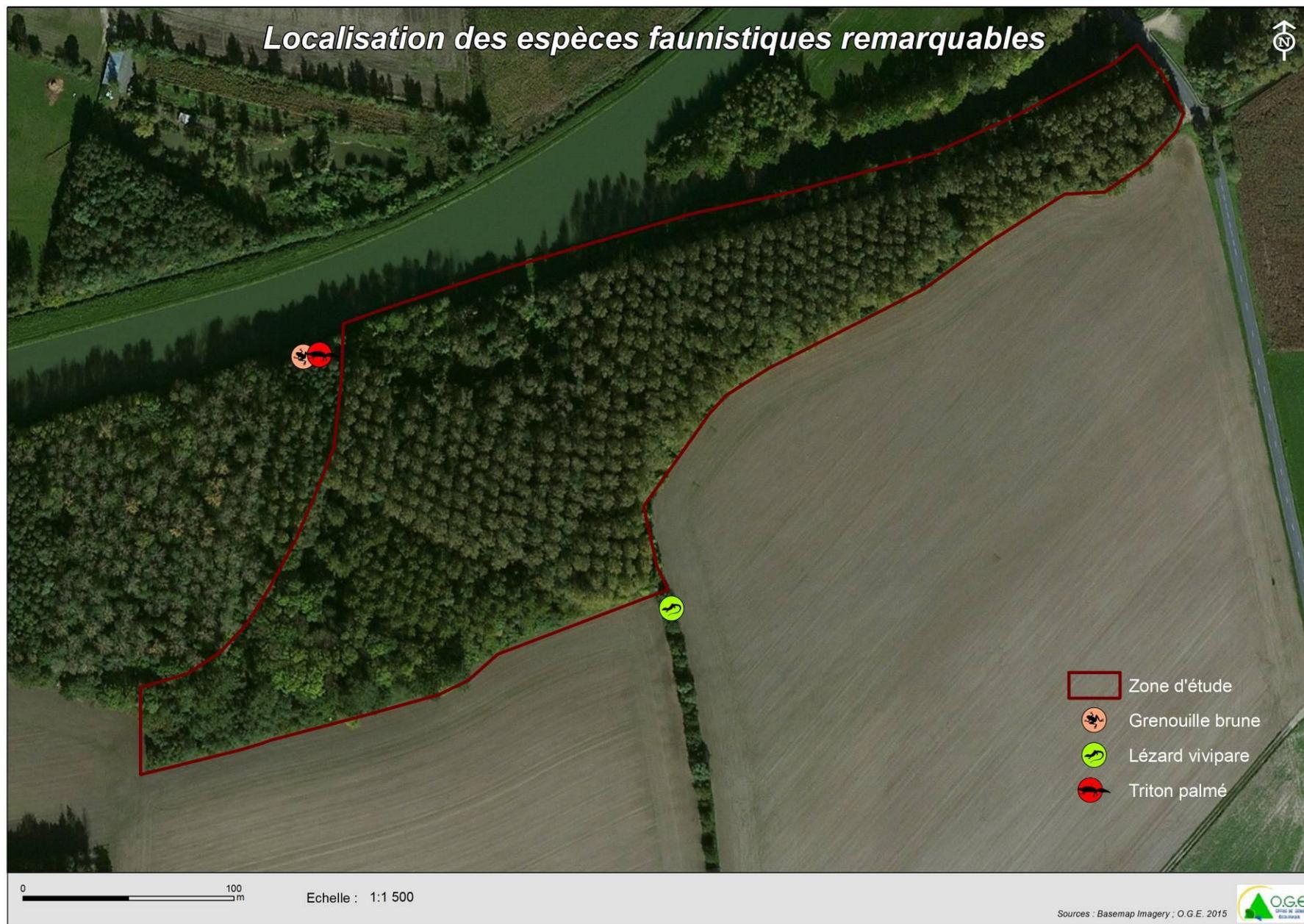
Elles sont toutes liées aux eaux stagnantes ou faiblement courantes, il s'agit de la **Libellule fauve** *Libellula fulva*, de l'**Agrion élégant** *Ischnura elegans*, de la **Cordulie bronzée** *Cordulia aenea*, de la **Petite Nympe à corps de feu** *Pyrrhosoma nymphula*, de l'**Agrion à larges pattes** *Platycnemis pennipes* et de la **Libellule écarlate** *Crocothemis erythrea*.



Libellule écarlate © O. Labbaye - O.G.E.

Leur présence est à mettre sur le compte de celle du canal et des fossés en eau bordant la coupe.

**La coupe n'a probablement pas d'influence notable sur ces espèces.**



## 5 SYNTHÈSE DES ENJEUX

---

### 01 Taillis de Saules, d'Aulnes, de Peupliers et d'Ormes et layons herbacés hygrophiles en mosaïque (44.3 / G12 / 91E0\*

La coupe de la peupleraie préexistante a permis le développement de formations végétales herbacées hygrophiles (magnocariçaie, mégaphorbiaie) en mosaïque avec une forêt alluviale embryonnaire. Ces taillis entrecoupés de layons herbacés peuvent être assimilés à une forêt alluviale à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0\*) **un habitat de la Directive en mauvais état de conservation.**

Le contexte est particulier car ces milieux sont en partie alimentés en humidité par le Canal latéral à l'Oise, qui est réputé en mauvais état.

Certains éléments remarquables des forêts alluviales, présents dans la peupleraie avant la coupe, perdurent comme le **Cerisier à grappes** *Prunus padus* et l'**Orme des montagnes** *Ulmus glabra* deux **espèces patrimoniales, déterminantes ZNIEFF** et Peu Communes (PC) en Picardie. **Ces deux espèces ont souffert de la coupe à blanc** car les densités observées pour cette espèce sont inférieures à ce qu'elles étaient avant cette opération.

A l'ouest de la zone d'étude (non cartographié), dans le boisement non impacté, les Peupliers plantés cohabitent avec des essences spontanées (Frêne, Aulne, Saule etc.) qui sont présentes dans le peuplement avec un degré moindre.

**Cependant, la coupe a permis le développement d'une forêt alluviale potentiellement en devenir, accompagnée d'une strate herbacée hygrophile diversifiée, à l'est et à l'ouest de la zone d'étude, qui n'existait pas dans le contexte de la peupleraie.**

**L'enjeu est moyen.**

### 02 Mares

Quelques mares temporaires et de faible dimension permettent la reproduction de deux espèces d'amphibiens : le **Triton palmé** *Lissotriton helveticus* et une « **grenouille brune** ». Cette dernière est soit la **Grenouille agile** *Rana dalmatina*, qui est **déterminante ZNIEFF** et citée **en annexe IV de la directive « Habitats »**, soit la **Grenouille rousse** *Rana temporaria*.

Quoique commune à assez commune, ces espèces sont fragiles du fait de leurs faibles capacités de déplacement et du caractère temporaire de leurs sites de ponte.

Ces espèces étaient présentes avant les coupes.

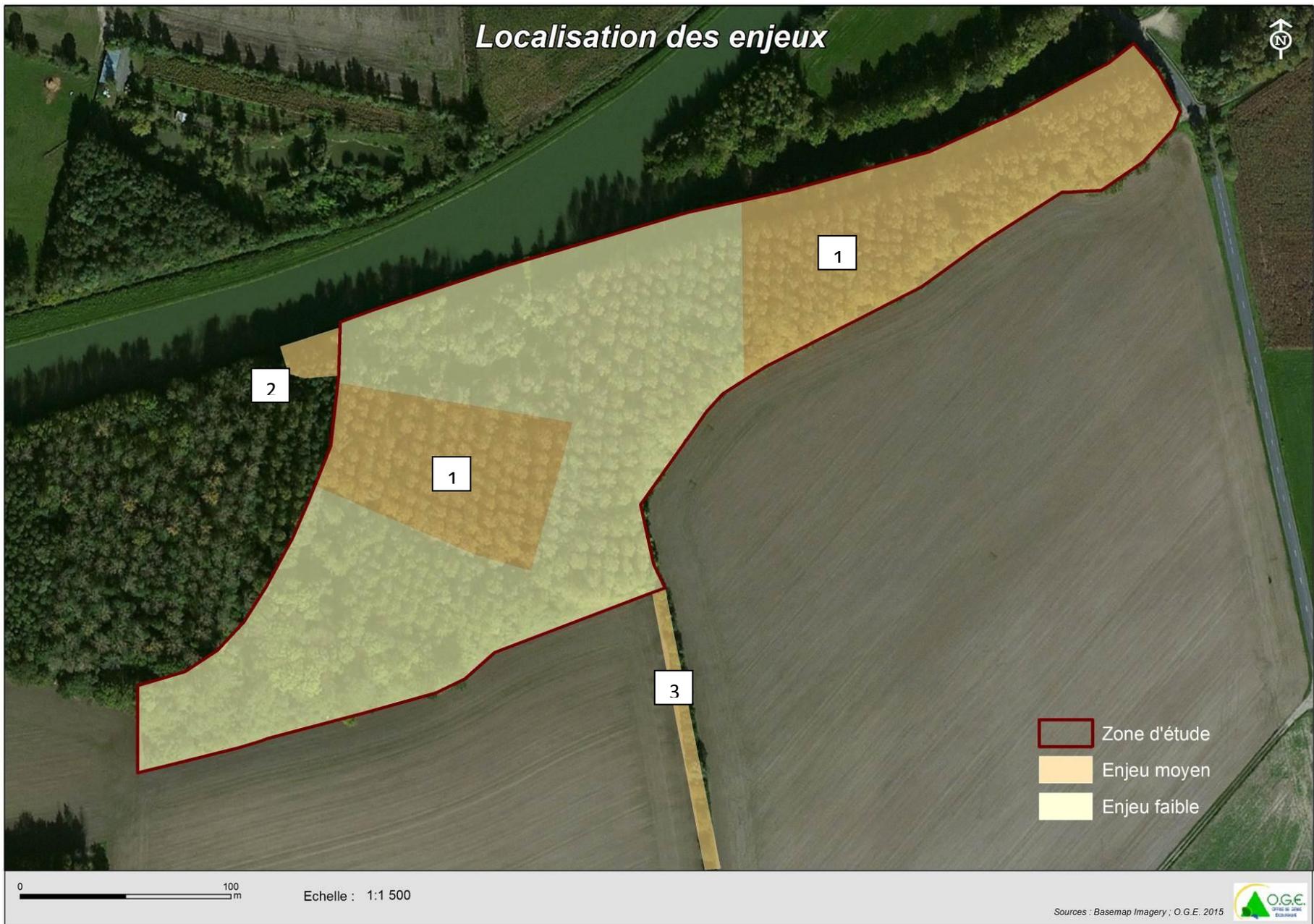
**L'enjeu est moyen.**

### 03 Fossé humide

Celui-ci est occupé par une espèce de reptile, le **Lézard vivipare** *Zootoca vivipara*, à la répartition morcelée.

Cette espèce était présente avant les coupes.

**L'enjeu est moyen.**



## 6 BIBLIOGRAPHIE

---

ACEMAV COLL., DUGUET R. ET MELKI F. 2003. *Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), 480 p.

ARNOLD N. & OVENDEN D., 2010. *Le guide herpéto: 228 amphibiens et reptiles d'Europe*. Delachaux & Niestlé. 287 p.

ARTHUR L. et LEMAIRE M., 2009. *Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Museum National d'Histoire Naturelle, Paris, 544 p.

BAUDOIN G. *Compte-rendus pour le compte de Lafarge Granulats France de suivis ornithologiques sur la boucle de guernes en général et sur les carrières en particulier*. Documents non publiés.

BELLMANN H. et LUQUET G., 1995. *Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Paris, 383 p.

BENSETTITI F., RAMEAU J.-C., CHEVALLIER H. (coord.), 2001. *Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 Habitats forestiers – Volume 1*. La Documentation française, 339 p. + CD-Rom.

BENSETTITI F., RAMEAU J.-C., CHEVALLIER H. (coord.), 2001. *Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 Habitats forestiers – Volume 2*. La Documentation française, 423 p. + CD-Rom.

BONNET F.-R., 1995. *Guide sonore des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale*. CD (enregistrements de 71 espèces) + livret (31 p.). Delachaux et Niestlé.

BOURNERIAS M., ARNAL G. et BOCK C., 2001. *Guide des groupements végétaux de la région parisienne*. Editions Belin, 4<sup>ème</sup> éd., 640 p.

CARTER D. J. ET HARGREAVES B., 1988. *Guide des chenilles d'Europe*. Delachaux et Niestlé. Neuchâtel – Paris, 311 p.

CASTANET J. & GUYETANT R. (coord.), 1989. *Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de France*. Société Herpétologique de France, 191p.

CHINERY M., 1998. *Insectes de France et d'Europe occidentale*. Arthaud, 320 p.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL ET DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE, 2002. *Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France*. Cachan, éditions DIREN Île-de-France, 208 p.

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE, 2001. *Modernisation de l'inventaire des ZNIEFF de Picardie. Méthodologie de l'inventaire*. Annexes. DIREN Picardie.

D'AGUILAR J. et DOMMANGET J. L., 1998. *Guide des Libellules d'Europe et d'Afrique du Nord*. Delachaux et Niestlé, 463 p.

DEFAUT B. et al., 2004. *A propos de l'Atlas des Orthoptères et Mantides de France (J.-F. Voisin coord., 2003)*. Bulletin de la Société entomologique de France, 109 (5), 2004 : 507 – 526.

- DEFAUT B., 2001. *La détermination des Orthoptères de France*. Edition à compte d'auteur, Aynat 09400 Bédeilhac, deuxième édition : 85 p.
- DEFAUT B., SARDET E. et BRAUD Y., 2009. *Orthoptera : Ensifera et Caelifera*. Catalogue permanent de l'entomofaune française. Série nationale. Fascicule n°7. Union de l'Entomologie Française, 94 p.
- DELIRY C. (coord.), 2002. *Reptiles et Amphibiens de Rhône-Alpes. Atlas préliminaire*. - *Le Bièvre*, hors série n° 1 : 146 pp.
- DIJKSTRA K.-D. et LEWINGTON R., 2007. *Guide des Libellules de France et d'Europe*. Delachaux et Niestlé, 320 p.
- DOMMANGET J.-L., 1994. *Atlas préliminaire des Odonates de France*. Coll. Patrimoines naturels, vol. 16, 92 p.
- DRIEE – Conseil régional d'Île-de-France, 2012. *Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Île-de-France. Résumé non technique. Document de travail. Version du 2 novembre 2012*. 18 p.
- DUQUET M. et MAURIN H., 1992. *Inventaire de la faune de France*. Muséum National d'Histoire Naturelle et Nathan Editeur, 415 p.
- FERNEZ T. et CAUSSE G. 2015. *Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France*. Version 1 - avril 2015. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France. 89 p.
- FRANÇOIS R., PREY T. et al., 2012. *Guide des végétations des zones humides de Picardie*. Centre régional de Phytosociologie agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul. 656 pages. Bailleul.
- FRETEY J., 1987. *Guide des reptiles de France*. Hatier, 255 p.
- GRAND D. et BOUDOT J.-P., 2006. *Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg*. Collection Parthénope, éditions Biotope, 480 p.
- HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2012. – *Inventaire de la flore vasculaire de la Picardie (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts*. Version n°4d – novembre 2012. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, Société Linnéenne Nord-Picardie, mémoire n.s. n°4, 132 p. Amiens.
- JAUZEIN P., NAWROT O., 2011. *Flore d'Île-de-France*. Tome 1, Atlas, Éditions Quae, 969 p.
- JAUZEIN P., NAWROT O., 2013. *Flore d'Île-de-France*. Tome 2, Clés de détermination, Éditions Quae, 606 p.
- KONRAD L. et GERHART W., 2001. *Flora Helvetica – Flore illustrée de Suisse*. 2<sup>ème</sup> édition. Haupt, 1616 p. + clé de détermination.
- LAFRANCHIS T., 2000. *Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Parthénope Collection, 448 p.
- LAMBINON J. VERLOOVE F., 2012. *Nouvelle flore de la Belgique, du G.-D. de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes)*. Ed. du patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 6ème éd., 1195 p.
- LE MARECHAL P. et LESAFFRE G. 2000. *Les Oiseaux d'Île-de-France. L'Avifaune de Paris et de sa région*. Delachaux et Niestlé, 343 p.

- LERY R. ET MALVAUD F., 2005. *Inventaire des Oiseaux de Haute-Normandie*. LPO-AREHN, 484 p.
- LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013. *EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce*. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.
- MAURIN H. ET KEITH P., 1994. *Inventaire de la faune menacée en France*. Muséum National d'Histoire Naturelle et Nathan Editeur, 176 p.
- MIAUD C., MURATET J., 2004. *Identifier les oeufs et les larves des amphibiens de France*. INRA, Paris, 200 p.
- NÖLLERT A. ET C., 2003. *Guide des amphibiens d'Europe – Biologie – identification – répartition*. Delachaux et Niestlé, 383 p.
- PROVOST M., 1998. *Flore vasculaire de Basse-Normandie*. Presses Universitaires de Caen, Tomes 1 et 2.
- ROCAMORA G. et YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. *Oiseaux menacés et à surveiller en France*. Listes Rouges et recherches de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 560 p.
- ROCAMORA G., 1994. *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement et LPO, 339 p.
- ROTHMALER W., 1995. *Exkursionsflora von Deutschland / Gefäßpflanzen : Atlasband*, Gustav Fischer, 753 p.
- SVENSSON L., MULLARNEY K., ZETTERSTRÖM D., GRANT J. P., 2000. *Le Guide Ornitho*. Delachaux et Niestlé. 399 p.
- TOLMAN.T. et LEWINGTON R., 1999. *Guide des Papillons d'Europe et d'Afrique du Nord*. Delachaux et Niestlé, Paris, 320 p.
- VOISIN J.-F. (coord.), 2003. *Atlas des Orthoptères (insecta : Orthoptera) et des Mantides (Insecta : Mantodea) de France*. Série Patrimoines Naturels, 60. M.N.H.N., 104 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. et JARRY G., 1994. *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989*. Soc. Ornithologique de France, 775 p.

## 7 ANNEXES

Toutes les espèces faunistiques sont présentées dans le texte. Quant aux espèces floristiques, la liste complète est présentée ci-dessous.

### 7.1 ESPÈCES FLORISTIQUES CONTACTÉES

#### 7.1.1 Légende de la liste floristique

##### Codes couleur de la liste floristique

<b>Falcaria vulgaris Bernh.</b>	Espèce patrimoniale de la liste rouge Picardie			
<b>Anthriscus caucalis Bieb.</b>	Espèce patrimoniale déterminante ZNIEFF en Picardie			
<b>Conium maculatum L.</b>	Espèce patrimoniale, quasi-menacée (NT) en Picardie			
<b>Senecio viscosus L.</b>	Autre espèce intéressante, non patrimoniale, assez rare (AR) en Picardie			
<b>Pentaglottis sempervirens (L.) Tausch ex L.H. Bailey</b>	Autre espèce intéressante, non indigène en Picardie			

##### Colonne 2 - Nom latin du taxon [Taxon]

La nomenclature principale de référence est celle de la « Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines (J. LAMBINON et al., 2004 - 5<sup>ème</sup> édition) [FB5]. La principale exception concerne le genre *Taraxacum* (référence : A.A. DUDMAN & A.J. RICHARDS, 1997 - Dandelions of Great Britain and Ireland).

##### Colonne 4 - Statuts en région Picardie [Statut]

###### I = Indigène

Se dit d'une plante ayant colonisé le territoire pris en compte (dition) par des moyens naturels ou bien à la faveur de facteurs anthropiques, mais, dans ce dernier cas, présente avant 1500 après JC (= archéophytes). Les plantes dont l'aire d'indigénat est incertaine et qui étaient déjà largement répandues à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle seront, par défaut, considérées comme indigènes.

###### X = Néo-indigène potentiel

Se dit d'une plante remplissant les deux premières conditions d'affectation du statut de néo-indigène (extension de l'aire d'indigénat par migration spontanée) mais pour laquelle la persistance d'au moins une population sur une période minimale de 10 ans n'a encore été constatée. Ce statut temporaire évoluera, soit vers le statut I = indigène si la plante s'est maintenue, soit vers le statut A = adventice (disparue) si les populations se sont éteintes au cours de cette période décennale.

###### Z = Eurynaturalisé

Se dit d'une plante non indigène introduite fortuitement ou volontairement par les activités humaines après 1500 et ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle en s'y mêlant à la flore indigène.

### **N = Sténonaturalisé**

Se dit d'une plante non indigène introduite fortuitement ou volontairement par les activités humaines après 1500 et se propageant localement comme une espèce indigène en persistant au moins dans certaines de ses stations.

### **A = Adventice**

Se dit d'une plante non indigène qui apparaît sporadiquement à la suite d'une introduction fortuite liée aux activités humaines et qui ne persiste que peu de temps (parfois une seule saison) dans ses stations.

### **S = Subspontané**

Se dit d'une plante, indigène ou non, faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les jardins, les parcs, les bords de route, les prairies et forêts artificielles, etc. et s'échappant de ces espaces mais ne se mêlant pas ou guère à la flore indigène et ne persistant généralement que peu de temps. Les plantes se maintenant dans les anciens jardins ou parcs à l'abandon (reliques culturelles) sont également intégrées dans cette catégorie.

### **C = Cultivé**

Se dit d'une plante faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les espaces naturels, semi-naturels ou artificiels (champs, jardins, parcs...).

Ce statut peut être décliné en 9 sous-catégories basées sur de grands types d'usages. Celles-ci sont reportées dans la colonne « Usage cultural » (voir ci-dessous).

**?** = **indication complémentaire de statut douteux ou incertain** se plaçant après le code de statut (I?, Z?, N?, S?, A?, E?).

**E** = taxon **cité par erreur** dans le territoire.

**??** = taxon dont la **présence** est **hypothétique** en Picardie (indication vague pour le territoire, détermination rapportée en confer, ou encore présence probable à confirmer en absence de citation).

### **Colonne 5 - Rareté en région Picardie [Rareté]**

**E, RR, R, AR, AC, PC, C, CC** = indice de rareté régionale du taxon [selon V. BOULLET 1988 et 1990, V. BOULLET et V. TREPS], appliqué, sur la période 1990-2010, aux seules plantes indigènes (I), néo-indigènes potentielles (X), naturalisées (Z et N), subspontanées (S), adventices (A) :

- E** : **exceptionnel** ;
- RR** : **très rare** ;
- R** : **rare** ;
- AR** : **assez rare** ;
- PC** : **peu commun** ;
- AC** : **assez commun** ;
- C** : **commun** ;
- CC** : **très commun**.

? = taxon présent dans le Picardie mais dont la rareté ne peut être évaluée sur la base des connaissances actuelles (cas fréquent des infrataxons méconnus ou des taxons subspontanés, adventices, cultivés, dont la rareté ou la fréquence sont actuellement impossibles à apprécier).

**D** = taxon disparu (non revu depuis 1990 ou revu depuis mais dont on sait pertinemment que les stations ont disparu, ou bien qui n'a pu être retrouvé après investigations particulières). La notion de « disparu » se limite ici à celle de « visiblement disparu, ou encore de disparition épigée », ne pouvant raisonnablement tenir compte des cryptopotentialités des espèces (banque de diaspores du sol, voire organes dormants) et de la notion de « disparition hypogée ».

**D?** = taxon présumé disparu, dont la disparition doit encore être confirmée.

# = lié à un statut « E = cité par erreur », « E ? = présence douteuse » ou « ?? = présence hypothétique » dans en Picardie.

### Colonne 6 - Cotation UICN du niveau de menace en région Picardie [M\_Pic]

Les catégories de menaces sont définies dans un cadre régional selon la méthodologie définie par l'UICN en 2003 (voir le document téléchargeable sur le site de l'UICN « Lignes directrices pour l'application au niveau régional des critères de l'UICN pour la liste rouge »). Elles ne s'appliquent qu'aux seuls taxons ou populations indigènes ou présumées indigènes (I ou I?).

**EX** = taxon **éteint sur l'ensemble de son aire de distribution** (aucun cas en Picardie).

**EW** = taxon **éteint à l'état sauvage sur l'ensemble de son aire de distribution** (aucun cas en Picardie).

**RE** = taxon **éteint à l'échelle régionale**.

**RE\*** = taxon **éteint à l'état sauvage à l'échelle régionale** (conservation en jardin ou banque de semences de matériel régional).

**CR\*** = taxon **présumé éteint** à l'échelle régionale (valeur associée à un indice de rareté « D? »).

**CR** = taxon **en danger critique d'extinction**.

**EN** = taxon **en danger**.

**VU** = taxon **vulnérable**.

**NT** = taxon **quasi menacé**.

**LC** = taxon de **préoccupation mineure**.

**DD** = taxon **insuffisamment documenté**.

**NA** = évaluation UICN **non applicable** (cas des statuts A, S, N et Z et des taxons indigènes hybrides)

**NE** : taxon **non évalué** (jamais confronté aux critères de l'UICN).

# = lié à un statut « E = cité par erreur », « E ? = présence douteuse » ou « ?? = présence hypothétique » dans en Picardie.

### Colonne 12 - Législation [Legis\_Pic.]

**H2** = Protection européenne. Annexe II de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore" ;

**H4** = Protection européenne. Annexe IV de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore" ;

**H5** = Protection européenne. Annexe V de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore" ;

**!** = Protection européenne. Taxon prioritaire de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore" ;

**B** = Protection européenne. Annexe I de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Conseil de l'Europe, 6 mars 1992 ;

**N1** = Protection nationale. Taxon de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995 ;

**N2** = Protection nationale. Taxon de l'Annexe 2 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995 ;

**R1** = Protection régionale. Taxon protégé dans la région Picardie au titre de l'arrêté du 17 août 1989.

### Réglementation de la cueillette

**C<sub>0</sub>** = taxon inscrit dans l'Arrêté du 13 octobre 1989 (Journal officiel du 10 décembre 1989) modifié par l'arrêté du 5 octobre 1992 (Journal officiel du 26 octobre 1992) relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire.

**C<sub>1</sub>** = arrêté préfectoral du 27 juin 1990 : cueillette de *Limonium vulgare* Mill. sur les communes de Fort-Mahon, Quend, Saint-Quentin-en-Tourmont, Le Crotoy, Saint-Valéry-sur-Somme, Pendé, Lanchères, Noyelles-sur-Mer, Favières, Ponthoile et Cayeux-sur-Mer.

### Réglementation « Espèces exotiques envahissantes »

**E1** = arrêté du 2 mai 2007 interdisant la commercialisation, l'utilisation et l'introduction dans le milieu naturel de *Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides*.

### Protection CITES

Arrêté du 29 mars 1988 fixant les modalités d'application de la convention internationale des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) :

### Symbolique :

**A2** = Annexe II du Règlement C.E.E. n°3626/82 du Conseil du 3 décembre 1982 relatif à l'application dans la communauté de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

**A2<>1** : désigne toutes les parties et tous les produits des taxons de l'Annexe II sauf :

- a) les graines, les spores et le pollen (y compris les pollinies) et
- b) les cultures de tissus et les cultures de plantules en flacons.

**A2<>6** : désigne toutes les parties et tous les produits des taxons de l'Annexe II sauf :

- a) les graines et le pollen (y compris les pollinies) ;
- b) les cultures de tissus et les cultures de plantules en flacons ;
- c) les fleurs coupées des plantes reproduites artificiellement, et
- d) les fruits et leurs parties et produits de *Vanilla* spp. reproduites artificiellement

**C** = Annexe C : Liste des espèces faisant l'objet d'un traitement spécifique de la part de la Communauté (Règlement C.E.E. n° 3143/87 du 19 octobre 1987).

**C(1)** = Partie 1 : Espèces visées à l'article 3, paragraphe 1.

**C(2)** = Partie 2 : Espèces visées à l'article 3, paragraphe 2.

### Colonne 13 - Intérêt patrimonial pour la région Picardie [Pat]

Les termes de « plante remarquable » ou de « plante d'intérêt patrimonial » sont régulièrement utilisés par les botanistes.

Les conservatoires botaniques nationaux et d'autres organismes en définissent presque systématiquement une liste dans le cadre des évaluations floristiques de site.

Il convenait donc de proposer une définition, un cadre commun à cette notion de « valeur patrimoniale ».

Le terme « **Plante d'intérêt patrimonial** » (notion de valeur, de transmission par les ancêtres) a été préféré à « Plante remarquable » (concept beaucoup plus large).

Sont considérés comme d'intérêt patrimonial à l'échelle régionale,

- 1. les taxons bénéficiant d'une PROTECTION légale** au niveau international (annexes II et IV de la Directive Habitat, Convention de Berne), national (liste révisée au 1<sup>er</sup> janvier 1999) ou régional (arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1991), ainsi que les taxons bénéficiant d'un arrêté préfectoral de réglementation de la cueillette. Ne sont pas concernés les taxons dont le statut d'indigénat est C (cultivé), S (spontané) ou A (adventice) ;
- 2. les taxons déterminants de ZNIEFF** (liste régionale élaborée en 2005 – voir colonne 13) ;
- 3. les taxons dont l'indice de MENACE est égal à NT** (quasi menacé), **VU** (vulnérable), **EN** (en danger), **CR** (en danger critique d'extinction) **ou CR\*** (préssumé éteint) dans en Picardie ou à une échelle géographique supérieure ;
- 4. les taxons LC ou DD dont l'indice de RARETÉ est égal à R** (rare), **RR** (très rare), **E** (exceptionnel), **RR?** (préssumé très Rare) **ou E?** (préssumé exceptionnel) pour l'ensemble des populations de statuts I et I ? de Picardie.

Par défaut, on affectera le statut de plante d'intérêt patrimonial à un taxon insuffisamment documenté (menace = DD) si le taxon de rang supérieur auquel il se rattache est d'intérêt patrimonial.

#### **Codification :**

**Oui** : taxon répondant strictement à au moins un des critères de sélection énumérés ci-dessus.

**(Oui)** : taxon éligible au regard des critères énumérés ci-dessus mais disparu ou présumé disparu (indice de rareté = D ou D ?). En cas de redécouverte dans la région, le taxon acquerrait automatiquement le statut de plante d'intérêt patrimonial.

**pp** = « *pro parte* » : taxon dont seule une partie des infrataxons est d'intérêt patrimonial (ex. : seule la subsp. *affinis* de *Dryopteris affinis* est d'intérêt patrimonial, l'espèce est patrimoniale *pro parte*).

**(pp)** : idem mais le ou les infrataxons d'intérêt patrimonial sont considérés comme disparus ou présumé disparus (indice de rareté = D ou D ?)

**?** : taxon présent dans le territoire concerné mais dont l'intérêt patrimonial ne peut-être évalué sur la base des connaissances actuelles (indice de menace = NE ou taxons DD non concernés par les 4 catégories ci-dessus).

**#** : lié à un statut E (cité par erreur), E? (douteux) ou ?? (hypothétique).

Les taxons présents dans le territoire concerné mais dépourvu d'intérêt patrimonial selon les critères de sélection énoncés ci-dessus ne font l'objet d'aucune codification.

#### **Colonne 14 – Taxons menacés ou éteints en région Picardie [Liste\_R]**

Dans l'attente de la réalisation ou de la mise à jour des listes rouges nationales, européennes et mondiales des plantes, cette colonne synthétise les informations données par la colonne 6 (menace régionale).

**Codification :**

**Oui** : taxon dont l'indice de menace est **VU** (vulnérable), **EN** (en danger), **CR** (en danger critique d'extinction) ou **CR\*** (présupposé éteint). Par défaut, les infrataxons insuffisamment documentés (DD) des taxons de rang supérieur retenus selon les critères ci-dessus sont également intégrés.

**(Oui)** : taxon dont l'indice de menace est **RE** (éteint à l'échelle régionale), **RE\*** (éteint à l'état sauvage à l'échelle régionale)

**pp** : « *pro parte* » : taxon dont seule une partie des infrataxons répond aux critères de la catégorie « Oui ».

**(pp)** : idem mais pour la catégorie (Oui)

**?** : taxon présent dans le territoire concerné mais dont le niveau de menace régionale est méconnu ou n'a pas encore été évalué (indice de menace = NE ou DD)

**#** : lié à un statut E (cité par erreur), E? (douteux) ou ?? (hypothétique).

Les taxons dont la présence à l'état sauvage dans la région est attestée mais ne répondant pas aux critères des 5 catégories ci-dessus ne font l'objet d'aucune codification.

**Colonne 15 - Plantes déterminantes de ZNIEFF en région Picardie [ ZNIEFF]**

**Taxon déterminant de ZNIEFF en région Picardie**, sur la base de la liste élaborée en 1998 par le Conservatoire botanique national de Bailleul dans le cadre du programme régional d'actualisation de l'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

Outre les indices de rareté et de menace (d'après la version de 2005 de l' « Inventaire ») et les statuts de protection, les notions de limite d'aire et de représentativité des populations à une échelle suprarégionale ont été prises en compte pour l'élaboration de cette liste.

**Codification :**

**Oui** : taxon inscrit sur la liste des plantes déterminantes de ZNIEFF en région Picardie

**(Oui)** : taxon inscrit sur la liste des plantes déterminantes de ZNIEFF en région Picardie mais disparu ou présumé disparu (indice de rareté = D ou D ?)

**[Oui]** : taxon inscrit sur la liste des plantes déterminantes de ZNIEFF en région Picardie mais cités par erreur (statut = E), douteux (statut = E ?), hypothétiques (statut = ??) ou uniquement cultivé (statut = C).

**pp** = « *pro parte* » : taxon dont seule une partie des infrataxons est déterminante de ZNIEFF en région Picardie.

**(pp)** : idem mais le ou les infrataxons déterminants de ZNIEFF en région Picardie sont considérés comme disparus ou présumé disparu (indice de rareté = D ou D ?). Aucun cas dans cette version de l' « inventaire ».

**?** : inscription incertaine sur la liste des plantes déterminantes de ZNIEFF en région Picardie (problème de correspondances entre référentiels taxonomiques). Aucun cas dans cette version de l' « inventaire ».

Les taxons non inscrits sur la liste des plantes déterminantes de ZNIEFF en région Picardie ne font l'objet d'aucune codification.

## 7.1.2 Liste floristique

2-Taxon	3-Nom français	4-Statut	5-Rareté	6-M_Pic	12-Legis_Pic	13-Pat	14-List_R	15-ZNIEFF
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Érable sycomore ; Sycomore	I?(NSC)	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Adoxa moschatellina</i> L.	Adoxe musquée ; Moscatelle ; Moscatelline	I	AC	LC		Non	Non	Non
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	I(NSC)	C	LC		Non	Non	Non
<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffmann	Anthrisque sauvage	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.	Arabette de Thalius	I	AC	LC		Non	Non	Non
<i>Arctium lappa</i> L.	Grande bardane	I	AC	LC		Non	Non	Non
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Arum italicum</i> Mill.	Gouet d'Italie (s.l.)	SC(I?N)	AR	NA		Non	Non	Non
<i>Arum maculatum</i> L.	Gouet tacheté	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	I(NC)	C	LC		Non	Non	Non
<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque ; Bryone	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z(SC)	AC	NA		Non	Non	Non
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Brown	Liseron des haies	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés (s.l.) ; Cresson des prés	I	AC	LC		Non	Non	Non
<i>Carex cuprina</i> (Sándor ex Heuffel) Nendtvich ex A. Kerner	Laïche cuivrée	I	PC	LC		Non	Non	Non
<i>Carex pendula</i> Huds.	Laïche pendante	I	AC	LC		Non	Non	Non
<i>Carex riparia</i> Curt.	Laïche des rives	I	AC	LC		Non	Non	Non
<i>Carex sylvatica</i> Huds.	Laïche des forêts	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin (s.l.)	I(C)	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I(S?C)	CC	LC		Non	Non	Non

2-Taxon	3-Nom français	4-Statut	5-Rareté	6-M_Pic	12-Legis_Pic	13-Pat	14-List_R	15-ZNIEFF
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style	I(NC)	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	I(NC)	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Épilobe hérissé	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Épilobe à petites fleurs	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine-des-prés	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier sauvage	I(C)	C	LC		Non	Non	Non
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopsis tétrahit	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe-à-Robert	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant (s.l.)	I(C)	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé (s.l.) ; Herbe à mille trous	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Hypericum tetrapterum</i> Fries	Millepertuis à quatre ailes	I	AC	LC		Non	Non	Non
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris jaune ; Iris faux-acore ; Iris des marais	I(C)	C	LC		Non	Non	Non
<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars (s.l.)	I	C	LC		pp	Non	Non
<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Grande marguerite	I(C)	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	I(C)	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Linaria vulgaris</i> Mill.	Linaire commune	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Mentha arvensis</i> L.	Menthe des champs	I	AC	LC		Non	Non	Non
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Menthe crépue ; Menthe à feuilles rondes	I	PC	LC		Non	Non	Non
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage	I	C	LC		Non	Non	Non

2-Taxon	3-Nom français	4-Statut	5-Rareté	6-M_Pic	12-Legis_Pic	13-Pat	14-List_R	15-ZNIEFF
<i>Paris quadrifolia</i> L.	Parisette à quatre feuilles ; Parisette à quatre feuilles	I	AC	LC		Non	Non	Non
<i>Plantago major</i> L. subsp. <i>major</i>	Plantain à larges feuilles	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun (s.l.)	I(NC)	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Primula veris</i> L.	Primevère officinale (s.l.) ; Coucou	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Prunus padus</i> L.	Cerisier à grappes ; Putiet	I(NC)	PC	LC		Oui	Non	Oui
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	I(NC)	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficaire	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Ribes rubrum</i> L.	Groseillier rouge	IC(NS)	C	LC		Non	Non	Non
<i>Ribes uva-crispa</i> L.	Groseillier à maquereaux	I(C)	AC	LC		Non	Non	Non
<i>Rosa arvensis</i> Huds.	Rosier des champs	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Rubus caesius</i> L.	Ronce bleuâtre	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce frutescente	I	AC	LC		Non	Non	Non
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Rumex sanguineus</i> L.	Patience sanguine ; Patience des bois ; Sang-de-dragon	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré	I	AC	LC		Non	Non	Non
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	I(NSC)	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Scrophularia auriculata</i> L.	Scrofulaire aquatique	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrofulaire noueuse	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Stachys sylvatica</i> L.	Épiaire des forêts ; Grande épiaire	I	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale (s.l.)	I	C	LC		Non	Non	Non
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	I(C)	C	LC		Non	Non	Non
<i>Taraxacum sect. Ruderalia</i> Kirschner, H. Øllgaard et Štěpánek	Pissenlit (section)	I	CC	NA		Non	Non	Non
<i>Ulmus glabra</i> Huds.	Orme des montagnes	I(C)	PC	LC		Oui	Non	Oui
<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre	I(NC)	CC	LC		Non	Non	Non
<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	I	CC	LC		Non	Non	Non